



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
3 décembre 2013  
Français  
Original : anglais

---

**Lettre datée du 3 décembre 2013, adressée au Président  
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent  
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre du représentant de la Coalition syrienne datée du 3 décembre 2013 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

*(Signé)* Mark Lyall Grant



**Annexe à la lettre datée du 3 décembre 2013 adressée  
au Président du Conseil de sécurité par le Représentant  
permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande  
du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Au nom du peuple syrien et de la Coalition nationale des forces de la révolution et de l'opposition syriennes, j'ai l'honneur de me référer à l'exposé qui doit être fait le 3 décembre 2013 par le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence au Conseil de sécurité.

Les États ont la responsabilité primordiale de répondre aux besoins de leurs citoyens touchés par un conflit armé, conformément à l'article 23 de la quatrième Convention de Genève et au paragraphe 2 de l'article 70 du Protocole additionnel I aux Conventions de Genève, selon lesquels les États ont le devoir d'accorder le libre passage de tout envoi de matériel sanitaire et de vivres indispensables à la population civile en ayant besoin, et de faciliter le passage rapide et sans encombre de personnel humanitaire, d'équipements et de secours.

Le régime syrien a une pratique ancienne et avérée de la tromperie et des violations du droit de la guerre. En septembre, la commission d'enquête indépendante a montré que, depuis le début des troubles en Syrie, les forces gouvernementales avaient attaqué de façon stratégique des hôpitaux et des centres de soins pour empêcher les personnes perçues comme affiliées à l'opposition de recevoir des soins médicaux ([A/HRC/24/CRP.2](#)). Le 2 décembre, la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Navi Pillay, a déclaré que la commission d'enquête avait recueilli de nombreuses preuves montrant que le Gouvernement, au plus haut niveau, y compris au niveau du Chef de l'État, s'était livré à des crimes de guerre et à des crimes contre l'humanité, notamment en affamant les populations comme méthode de guerre et en assiégeant, avec des effets destructeurs, les villes proches de l'opposition. Nous considérons que la communauté internationale doit demander des comptes au régime syrien et nous prions le Conseil de lui demander d'accorder un accès immédiat et sans entrave à la commission d'enquête et de prendre sans délai les mesures nécessaires pour porter cette affaire devant la Cour pénale internationale.

Depuis le début du conflit, il y a près de trois ans, le régime syrien a systématiquement empêché ou retardé l'envoi d'aide humanitaire, utilisant son contrôle de l'accès à la population civile comme une tactique de guerre consistant à l'affamer pour l'obliger à se soumettre et atteindre ainsi ses objectifs militaires. À plusieurs reprises, notamment en avril et en octobre 2013, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a décrit de façon détaillée au Conseil de sécurité la façon dont le régime entravait délibérément l'envoi de secours essentiels, notamment en mettant en place des obstacles bureaucratiques.

Le régime d'Assad assiège des villes à travers le pays de façon stratégique et répétée, empêchant des Syriens innocents de s'approvisionner en vivres et en eau et d'avoir accès aux soins médicaux dont ils ont besoin d'urgence. Selon la commission d'enquête indépendante, « ces sièges sont apparemment conçus pour rendre la vie des civils impossible et les obliger ainsi à s'enfuir » ([A/HRC/24/46](#)). Dans les territoires contrôlés par l'opposition, les forces d'Assad ont incendié les récoltes, tué et brûlé le bétail et systématiquement affamé la population en tant que méthode de guerre, en violation directe des lois et coutumes de la guerre. La

politique suivie par le régime a entraîné la mort de milliers de personnes, provoqué la réapparition de maladies telles que la poliomyélite et fait de la malnutrition un problème chronique qui touche les groupes les plus vulnérables.

Le 2 octobre, le Président du Conseil de sécurité a publié une déclaration ([S/PRST/2013/15](#)) demandant au régime syrien de respecter le droit international et de faciliter l'accès de l'aide humanitaire, à laquelle le régime a répondu dans une lettre datée du 22 novembre.

Pour que ses engagements puissent être pris au sérieux, le régime doit accorder un accès immédiat, libre et sans entrave à toutes les régions de la Syrie qu'il contrôle et retirer les troupes qui assiègent actuellement des agglomérations, notamment les villes de Moudamiyé (7 000 civils assiégés) et de Hajar el-Assoud (50 000 personnes), la vieille ville de Homs (4 000 personnes) et, dans la région de Ghouta, les villes de Douma, Erbine, Kafr Batna et Zamalka (227 500 personnes). Les autorités syriennes doivent autoriser l'évacuation des blessés et des malades ainsi que des civils qui en font la demande, s'engager à accorder des trêves humanitaires et les respecter, éliminer les obstacles bureaucratiques notoires et faciliter au plus vite les opérations à travers les lignes de front et les opérations transfrontalières venant des pays voisins, notamment de Turquie. Elles doivent en outre traiter correctement les blessés et les malades, faciliter l'envoi de matériel médical et la fourniture de soins de santé, et libérer les personnes qui sont détenues arbitrairement, comme demandé dans le communiqué de Genève du 30 juin 2012. Tout cela doit être fait de façon systématique et constante.

Comme elle l'a déjà indiqué aux membres du Conseil, la Coalition syrienne reste déterminée à améliorer l'accès des secours humanitaires et à contribuer à appliquer la déclaration du Président. À cet égard, elle a désigné des interlocuteurs habilités à traiter avec les intervenants humanitaires des questions d'ordre opérationnel et politique. Très récemment, en coordonnant son action avec celle d'organisations non gouvernementales humanitaires, de brigades locales de l'Armée syrienne libre et d'autres intermédiaires concernés, elle a réussi à négocier et à mener à bien l'acheminement, par le Croissant-Rouge arabe syrien, d'un volume d'aide important à partir de Lattaquié, en passant par des postes de contrôle du Gouvernement et de l'opposition, et à assurer la fourniture de secours humanitaires au cœur même de régions contrôlées par l'opposition jusqu'à la ville d'Azaz, dans le nord du pays.

La Coalition est déterminée à intensifier sa coopération avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et avec d'autres organismes, en vue d'apporter au peuple syrien les secours dont il a désespérément besoin. À cette fin, elle est en train de constituer un comité composé de représentants régionaux, en vue de faciliter les futurs échanges avec les commandants et les brigades locales de l'Armée syrienne libre concernant la sécurisation des routes à emprunter par les convois humanitaires, l'établissement de trêves périodiques dans les combats, qui seraient décidées d'un commun accord pour permettre l'acheminement de l'aide, l'engagement de ne pas cibler les installations sanitaires ni le personnel médical et la poursuite de la démilitarisation des institutions civiles et militaires. La Coalition continuera également d'aider à évaluer les besoins prioritaires des zones contrôlées par l'opposition, de privilégier les efforts visant à favoriser la fourniture de l'aide et, le cas échéant, de faciliter l'évacuation des civils se trouvant dans les zones de conflit.

La Coalition syrienne attend avec intérêt de coopérer étroitement avec les partenaires internationaux ainsi qu'avec les organisations non gouvernementales nationales et internationales en vue de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire à tous les Syriens, quelles que soient leur religion, leur origine ethnique ou leur affiliation politique. Elle poursuivra ses efforts, axant particulièrement ses efforts sur les populations de Noubl et de Zahra (45 000 personnes). Elle entend également promouvoir et faciliter la campagne de vaccination contre la poliomyélite, actuellement coordonnée par l'Organisation mondiale de la Santé, dans les zones contrôlées par l'opposition.

Il est crucial que le Conseil de sécurité continue de faire pression sur le régime syrien afin de garantir un accès immédiat, intégral et sans entrave des secours humanitaires. Au nom du peuple syrien, nous demandons au Conseil d'adopter une résolution qui mettra fin aux violations du droit international humanitaire auxquelles se livre le régime d'Assad. Une résolution ferme permettrait d'accélérer les efforts visant à faire cesser la politique du régime qui consiste à assiéger les villes et à affamer les populations et d'apporter aux Syriens, dans tout le pays, une aide humanitaire immédiate, y compris des vivres, de l'eau et des soins médicaux.

Le Représentant spécial de la Coalition syrienne  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(Signé) Najib **Ghadbian**

---